



30. Agroforesterie ou comment concevoir son projet de verger-maraîcher

Contexte :

L'arbre reprend toute sa place : créateur de microclimat, fournisseur d'humus aux cultures, facilitateur de l'infiltration de l'eau dans le sol. Il héberge la faune auxiliaire et produit des fruits, du bois, des tuteurs.... Retrouver des associations culturales redevient une priorité pour de nombreux maraîchers.

Objectifs de la formation :

- Définir les paramètres d'un projet de verger-maraîcher
- S'approprier des repères économiques
- Identifier les choix techniques pour la conduite du verger-maraîcher
- Explorer des pistes d'aménagement et d'organisation
- Identifier des indicateurs de durabilité pour évaluer la multi-performance d'un projet

Public concerné :

Maraîchers et arboriculteurs

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Paramètres et principes pour la conduite d'un verger agroforestier
- Organisation des productions dans le temps et dans l'espace
- Gestion du sol en maraîchage et arboriculture
- Associations avec le petit élevage
- Indicateurs techniques, économiques, environnementaux et sociaux pour évaluer les systèmes verger-maraîchers

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances et aux attentes des participants. Les apports théoriques seront illustrés par des visites, des études de cas et la construction d'un projet en agroforesterie.

Visite d'une ferme ayant un projet de verger-maraîcher

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

André SIEFFERT, ingénieur agronome, association drômoise d'agroforesterie

Responsable de la formation :

Guillaume DELAUNAY, Chef de projet en maraîchage



Durée

21 heures
3 jours consécutifs

Dates

5-6-7 décembre 2018



Lieu

Wintzenheim

	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
Tarifs 2018	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	168 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).